**Mon espace santé, le numérique au service de la santé des citoyens**

**Qu’est-ce que Mon espace santé ?**

Lancé en janvier 2022, Mon espace santé est un service public numérique gratuit qui donne la main à chaque citoyen pour gérer ses données de santé. Promu par le Ministère de la Santé et de la Prévention et développé par l’Assurance maladie, ce service permet à chacun de stocker ses informations médicales et les partager avec les professionnels de santé qui vous soignent en respectant votre consentement. Mon espace santé garantit la confidentialité et la protection des données de tous les usagers : les données de « Mon espace santé » seront hébergées par deux sociétés françaises disposant de l’agrément Hébergeur de données de santé (HDS). Le numérique facilite aujourd’hui le quotidien, y compris dans la santé. Les rendez-vous médicaux peuvent être pris via des applications, la téléconsultation est une alternative lorsqu’il n’est pas nécessaire de se déplacer chez le médecin, un dispositif de télésurveillance peut permettre qu’une partie du suivi médical soit réalisé à distance. Mon espace santé, s’inscrit dans ce changement de pratique pour proposer à tous les citoyens **un espace personnel en santé** qui permet de répondreaux besoins du quotidien des citoyens : retrouver ses documents de santé suite à une consultation àl’hôpital, recevoir un sur la date d’un vaccin, envoyer une ordonnance à son pharmacien de façonsécurisée, retrouver un résultat d’examen de biologie en amont d’une consultation de contrôle, etc. **Mon espace santé permet à chacun d’améliorer le suivi de sa santé.** Tous les usagers du système de soins ont reçu, entre janvier et mai 2022, un courrier ou un courrielde l’Assurance Maladie pour les prévenir de l’ouverture de leur compte Mon espace santé. **Aujourd’hui, Mon espace santé c’est plus de 28% d’usagers qui ont activé le service.**

**Comment activer votre compte Mon Espace Santé ?**

Il suffit de vous rendre sur monespacesante.fr, de cliquer sur “Activer Mon espace santé”, en vous munissant de votre carte vitale. Une fois votre espace activé, vous pouvez vous y connecter avec vos identifiants Mon espace santé ou via FranceConnect. Une application est également disponible au téléchargement sur l’Apple Store ou le Play Store. Sur l’application, vous pourrez par la suite vous connecter directement au système via la reconnaissance biométrique de votre smartphone (FaceID, empreinte digitale). Pour toute question, vous pouvez contacter le numéro gratuit 34 22 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Pour les personnes sourdes ou malentendantes, l'accueil téléphonique de Mon espace santé est accessible grâce à une plateforme en ligne où des conseillers sont disponibles pour vous assister.

**Comment Mon Espace Santé peut faciliter votre suivi médical au quotidien ?**

**Mon espace santé, ce sont de nombreux avantages qui vous facilitent la vie :**

● **Une rubrique « documents » pour retrouver en un seul endroit, en toute sécurité, toutes vos informations de santé** (résultats d’analyse, ordonnances, radios, etc.). Vouspouvez également ajouter librement tout document utile à votre prise en charge. Avec votre autorisation, vos professionnels sont habilités à accéder à l’ensemble de cesinformations, et **vous n’aurez plus besoin d’emporter vos documents papiers à vos rendez-vous médicaux. Vos professionnels de santé alimentent automatiquement votre dossier médical avec vos documents de santé à l’occasion de chaque acte ou consultation. En cas d’urgence, un médecin urgentiste ou le SAMU peut accéder à votre espace santé afin de consulter toutes informations médicales nécessaires à votre prise en charge.**

● **Une messagerie pour échanger de façon sécurisée avec vos professionnels de santé,** qui peuvent désormais vous contacter et vous envoyer des informations en toute **c**onfidentialité. Par exemple, les pharmacies équipées d'une messagerie sécurisée(MSSanté) peuvent directement recevoir et consulter les ordonnances transmises parvos soins depuis votre messagerie Mon espace santé

● **Un profil médical,** dans lequel vous pouvez renseigner toutes les informations utiles à votre santé : traitements suivis, vaccinations, antécédents médicaux, etc. Vous avez la possibilité de définir la

confidentialité de vos informations notamment en autorisant les professionnels de votre choix à consulter vos documents pour faciliter votre prise en charge.

● **Un catalogue de services référencés par l’État** (des applications et services en santé et bien-être) pour élargir vos sources d’information et de gestion de vos données de santé. Proposés par des acteurs du monde de la santé, ces services sont référencés sur la base de critères éthiques, de sécurité, et selon leur valeur médicale notamment.

● Un **agenda médical pour centraliser vos rendez-vous** et retrouver des rappels personnalisés de dépistage ou vaccination.

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, nombre

Description générée automatiquement